



Non respect de la loi hoguet par un agent immobilier

Par **marine**, le **09/02/2011** à **23:52**

Bonjour,
je voudrais savoir comment faire attester du non respect de la loi hoguet par un titulaire d'une carte de transaction
absence de caisse de d'assurance identifiable
absence de grille tarifaire
non respect de ses obligations contractuelles
menaces insultes par écrit de façon à forcer les collaborateurs et les clients à se plier à des exigences en contradiction avec les mandats et les différents accords de collaboration
défaut de conseil et j'en passe

Je voudrais que cette brebis galeuse cesse de nuire à notre profession, et protéger ses victimes présentent et passé

Notre mauvaise image de marque est lié à ce type d'abus.

A titre personnelle je souhaite faire valoir un contrat dument signer par le titulaire de la carte et son gérant, je serais heureuse de saisir le tribunal de commerce pour faire valoir mes droits

merci de votre aide

les sommes enjeu étant importante toute assistance juridique sera la bienvenue

Par **fabienne034**, le **10/02/2011** à **08:52**

bonjour,

il suffit de faire un signalement au procureur de la république ou de déposer plainte

pour tout savoir sur le dépôt de plainte

<http://www.fbis.net/recourspenaux1.htm>